



CONGRÈS NATIONAL DE LA FNCCR

Annecy du 22 au 25 septembre 2009



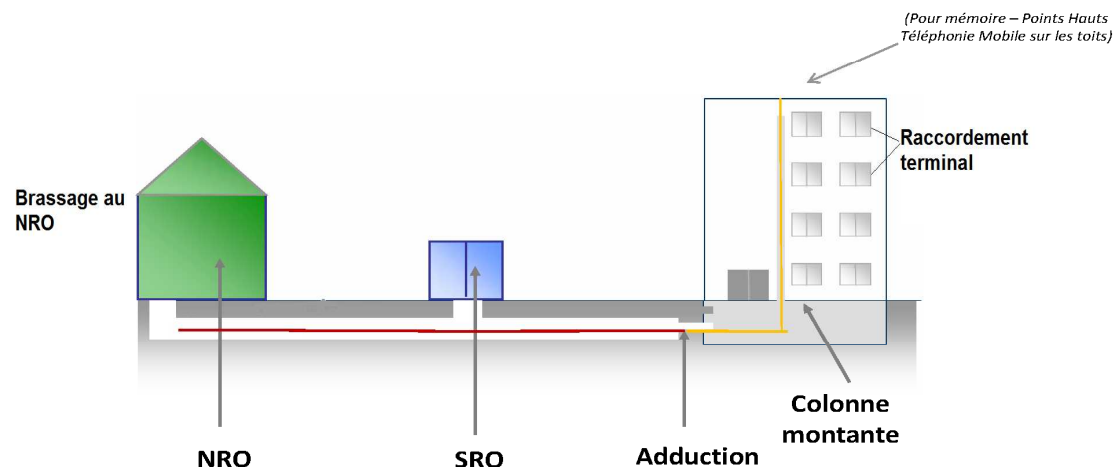
Dès 1995, le Conseil général de la Manche s'est engagé dans une politique ambitieuse en matière de technologies de l'information et de la communication. Conscient des enjeux que représente le haut débit, le Département a décidé, en 2000, de créer son propre réseau de communications électroniques, un réseau de collecte en fibre optique irrigant le territoire. Mais ce projet ne pouvait se réaliser sans un partenariat fort de toutes les collectivités. Le Conseil général de la Manche a proposé aux communautés de communes d'adhérer à un Syndicat Mixte qui est devenu Manche Numérique.

Dès 2004, couvrir la totalité du territoire en haut débit dans les meilleures conditions concurrentielles constituait une priorité pour Manche Numérique. La mise en œuvre d'une délégation de service public, mission assurée par la société Manche Télécom, a permis d'atteindre cet objectif. Conjointement, le développement des usages du numérique complète l'approche globale d'aménagement numérique du territoire. Après cinq années, l'objectif initial a été atteint.

Mais au-delà de l'enjeu technologique, la révolution numérique constitue un véritable enjeu de société. Avec le développement durable, c'est le deuxième vecteur de cette croissance économique que nous appelons tous de nos vœux. Les besoins en débit montent et vont monter en puissance. La pose de fibre optique est clairement la seule technique qui répond aux besoins qui vont rapidement se faire jour, que ce soit pour les entreprises, les établissements publics, d'enseignement, de santé ou autres, et les particuliers. Toute forme de retard condamnera de manière irrémédiable le territoire qui n'ira pas dans ce sens.

Manche Numérique a donc anticipé et déployé avec son délégataire Manche Télécom deux plaques FFTH sur les villes de Saint Lô et Cherbourg. Cette véritable expérimentation est le prélude à un déploiement plus large dont les modèles ne sont pas encore arrêtés. Monsieur Quinquenel, président de Manche Numérique, vous présentera donc l'expérience du département de la Manche.

Le réseau FTTH de la Manche : PàP monofibre



Minimum de 1 500 prises /NRO

Le Syndicat Mixte Manche Numérique est une véritable start-up publique. Constitué de toutes les communautés de communes, du conseil général et de plus de 500 communes au titre de l'Assistance à l'Informatique de Gestion, il a une stratégie offensive, dans trois domaines, la couverture numérique de tout le territoire, la montée en puissance de la concurrence et le développement des usages.

Ses actions lui ont valu une reconnaissance nationale et internationale. Il fait partie avec la ville de Séoul des 100 U-Cities qui sont l'élite numérique au plan mondial.

Cette reconnaissance est double, à la fois pour la spécificité du modèle économique, mais aussi pour l'efficacité de l'intervention publique qui a été le levier de l'investissement privé. C'est un véritable écosystème départemental qui a été créé, favorable au développement de l'économie locale et à l'attractivité du territoire, dont l'ambition est de devenir la Silicon Manche. L'économie numérique est une vraie locomotive pour une croissance forte dans un environnement valorisé et une société équilibrée. L'homme est en permanence au cœur de ce projet, c'est un véritable new deal pour redonner à nos territoires une nouvelle croissance.



Manche Numérique vous accompagne de l'idée au succès

235 rue Joseph Cugnot • 50000 Saint-Lô
Tél : 02.33.77.83.60
www.manchenumerique.fr

Conception : Manche Numérique • Crédits photographiques : Agence Digard et Gotschaux